

# Gestion du dépôt AI

*C'est souvent auprès d'un dépôt de l'assurance-invalidité (AI) que l'on se procure un moyen auxiliaire. Ces dépôts sont gérés par la FSCMA sur mandat de l'AI. Les activités et tâches de leurs ateliers sont variées comme vous le découvrirez dans cet article.*

La FSCMA gère les moyens auxiliaires de l'assurance-invalidité dans les huit dépôts AI. Les personnes nécessitant un moyen auxiliaire le reçoivent à titre de prêt. Les moyens auxiliaires qui ne sont plus utilisés sont restitués aux dépôts, où des spécialistes les rénovent et les adaptent pour d'autres utilisateurs. Pendant la période d'utilisation d'un moyen auxiliaire, les ateliers se chargent des travaux d'entretien tels que maintenance, réparations et ajustements.

Les sites régionaux représentent une soixantaine de professionnels à la disposition de la clientèle, dont des spécialistes des techniques de réadaptation, des thérapeutes et des techniciens. Ils s'occupent de la remise des moyens auxiliaires, de leur adaptation aux besoins individuels et de leur entretien.

## Financement des moyens auxiliaires par l'AI

Si une personne assurée a besoin d'un moyen auxiliaire, elle recevra de préférence un produit disponible dans l'un des dépôts AI. Si l'AI ne dispose pas

dans ses dépôts du moyen auxiliaire requis, elle en fera l'acquisition auprès d'un commerce spécialisé. Les assurés ne reçoivent les moyens auxiliaires qu'à titre de prêt.

## Reprise et tri des moyens auxiliaires

Le cycle de vie d'un moyen auxiliaire se prolonge souvent au-delà d'une seule utilisation. Pour des raisons écologiques et économiques, l'AI a en effet tout intérêt à réviser ces moyens auxiliaires dans ses dépôts afin de les réutiliser. Ce procédé – comparé à la remise de moyens auxiliaires neufs – a représenté en 2017 à titre d'exemple une économie calculée de 8,5 millions de francs.

Dans les dépôts AI, les spécialistes trient les moyens auxiliaires restitués en fonction de leur prochaine utilisation. Près de 35 % des moyens auxiliaires réceptionnés sont à l'état neuf ou subissent une révision avant d'être remis à une nouvelle personne. Les appareils restants, en revanche, sont démontés avec récupération des pièces détachées

*La révision des moyens auxiliaires dans les dépôts AI en vue de leur réutilisation est judicieuse à la fois sur le plan écologique et économique.*



et mis à la disposition d'organisations caritatives pour une réutilisation dans les pays pauvres, ou éliminés dans les règles. À l'exception des monte-escaliers qui ne sont pas gérés dans les dépôts AI de la FSCMA.

### **Durée de vie et d'utilisation d'un moyen auxiliaire**

La durée d'utilisation d'un moyen auxiliaire dépend des besoins de son utilisateur, qui évoluent en fonction de l'invalidité : évolution des capacités motrices ou cognitives, croissance, environnement (de travail ou de vie), décès de la personne.

### **Remise et adaptation des moyens auxiliaires**

Les conseillers de la FSCMA recherchent un par un les moyens auxiliaires préparés sur demande de l'AI, de cliniques de réadaptation, de thérapeutes ou d'utilisateurs pour les adapter aux besoins respectifs de ces derniers. Cette adaptation est souvent la condition à une position assise ou à une utilisation correcte de l'appareillage. Quand les possibilités d'adaptation sont épuisées et qu'aucun modèle mieux approprié n'est disponible sur le marché, les moyens auxiliaires sont fabriqués sur mesure par les commerces spécialisés, ou partiellement adaptés par la FSCMA. Il peut s'agir de petits éléments comme un adaptateur de propre fabrication pour fixer un accoudoir d'un fabricant tiers ou d'un repose-pieds confectionné sur mesure pour fauteuil roulant. Les

capitonnages sur mesure, quant à eux, sont commandés par la FSCMA auprès de fournisseurs.

En règle générale, les moyens auxiliaires des dépôts AI sont disponibles plus rapidement que des appareillages neufs. En 2017, près de 3000 moyens auxiliaires des dépôts AI ont été remis en circulation. Dans les commerces spécialisés, les moyens auxiliaires ne sont normalement assemblés pour l'utilisateur selon le principe modulaire qu'après réception de la garantie de prise en charge par l'assurance.

### **Fauteuil roulant d'un modèle spécial de l'AVS**

Hormis la gestion des dépôts de l'AI, la FSCMA vend et loue les fauteuils roulants d'un modèle spécial de l'AVS à la charge du dépôt AI. Les bénéficiaires de l'AVS nécessitant un fauteuil roulant standard ont droit, selon le cas, à un montant forfaitaire. Ils peuvent acquérir ce fauteuil roulant directement auprès des commerces spécialisés. Si un fauteuil roulant d'un modèle simple ne permet pas de répondre aux exigences du handicap ou à des dimensions corporelles particulières, les personnes concernées peuvent demander un montant forfaitaire majoré.

Lorsque le déplacement dans un fauteuil roulant d'un modèle simple n'est pas possible, la personne a droit à un fauteuil roulant d'un modèle spécial dès lors qu'une ou plusieurs des conditions

*Photographie 1 : Une adaptation correcte du fauteuil roulant à son utilisatrice – un travail qu'effectuent également les conseillers de la FSCMA.*

*Photographie 2 : Les ateliers de la FSCMA se chargent également des réparations des moyens auxiliaires prêtés.*



suivantes sont remplies :

- poids de plus de 120 kg
- taille supérieure à 185 cm ou inférieure à 150 cm
- station assise libre impossible
- hémiplégie ou tétraplégie
- amputation ou contractures

Si, en plus, il y a un risque important de décubitus, les personnes concernées ou leurs proches peuvent demander un montant forfaitaire supplémentaire pour l'acquisition d'un coussin d'assise antiescarres.

Le montant forfaitaire supplémentaire pour un fauteuil roulant d'un modèle spécial n'est remboursé qu'en cas d'achat auprès d'un dépôt de moyens auxiliaires de l'AI. Les offices AI examinent le droit à un montant forfaitaire majoré. Les fauteuils roulants vendus d'un modèle spécial sont généralement des fauteuils roulants neufs qui deviennent la propriété de l'utilisateur (pas de réutilisation).

### Les ateliers des dépôts AI

Tous les dépôts AI disposent de leur propre atelier avec stock de pièces détachées et véhicules de service. Si des pièces détachées usuelles manquent, elles sont directement commandées auprès de l'importateur. Les processus des ateliers de la FSCMA sont régis par le système de gestion de la qualité certifié ISO et répondent aux exigences de l'ordonnance sur les dispositifs médicaux.

Les spécialistes révisent les moyens auxiliaires repris de sorte qu'ils ne se distinguent pratiquement plus d'appareillages neufs. Ils les nettoient, les désinfectent et procèdent à un service d'entretien avec inspection finale et contrôle des fonctions. Ils équipent en outre les fauteuils roulants de nouveaux pneus, remplacent les mains-courantes éraflées, les capitonnages usés et les batteries dans les modèles électriques.

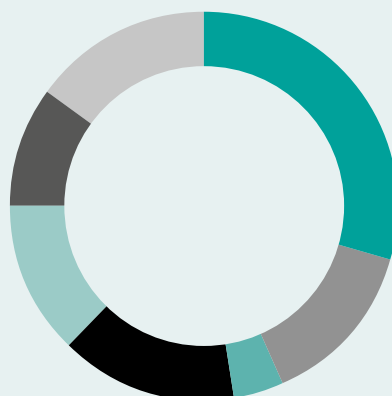
### Garantie

Les ateliers de la FSCMA garantissent l'entretien et effectuent les réparations des moyens auxiliaires prêtés. Ces travaux sont réalisés par les spécialistes à l'atelier ou au domicile de l'utilisateur. Si un moyen auxiliaire doit rester quelques jours à l'atelier, un appareillage de remplacement est mis à disposition.

### Les dépôts AI en chiffres 2017

|   |                        |
|---|------------------------|
| Chiffre d'affaires des dépôts AI            | 12 millions de francs  |
| Economies calculées dues à la réutilisation | 8,5 millions de francs |
| Nombre de moyens auxiliaires repris         | 8 679 unités           |
| Nombre de remises                           | 2 812 unités           |
| Nombre de réparations/révisions             | 3 764 unités           |

### Les moyens auxiliaires des dépôts AI



- Fauteuils roulants 30,0 %
- Fauteuils électriques, propulsions et scooters électriques 14,0 %
- Déambulateurs 4,0 %
- Appareils thérapeutiques 15,0 %
- Moyens auxiliaires pour la salle de bain 13,0 %
- Lits de soins 10,0 %
- Autres 15,0 %